



CONSEIL COMMUNAL
DE
MONTAGNY
près-Yverdon

Montagny, le 24 octobre 2019

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du 21 octobre 2019

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

Présents : 17 membres

Dans sa séance du 21 octobre 2019

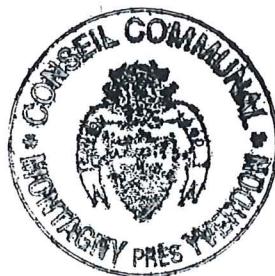
LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTAGNY –PRES-YVERDON

a

- adopté le préavis 27/19 concernant l'arrêté d'imposition pour 2020 au taux de **63,5 %** de l'impôt cantonal de base, en lieu et place de 65 %, afin que la hausse du coefficient cantonal soit sans effet pour le contribuable de Montagny
- adopté le préavis 28/19 relatif à un crédit d'investissement de Fr. 85'000.—TTC en vue des travaux pour la mesure C9, liaison intercommunale du PDRDE (Plan Directeur Régional de la Distribution d'Eau).

Le Président

Jean-Marc Cochet



La Secrétaire

Anne-Marie Forchelet